

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 15 OCTOBRE 2019, À 19H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE- VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est absent, monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et Me Julie Waite, greffière.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 octobre 2019 ouverte.

**RÉSOLUTION
2019-10-266**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En remplaçant au point 6.3 les mots « des membres » par « de membres » ;

et

En ajoutant au point 9.5 dans le titre : **AUTORISATION DE SIGNATURE.**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2019
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 384-4 modifiant les articles 1, 2 et 3 du Règlement numéro 384 et remplaçant le Règlement numéro 384-3 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 406-1 et 406-2
- 5.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 431-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, agrandir la zone HC-94 et modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone
- 5.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 431-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les zones h-48 et h-50 ainsi que les normes de lotissement de la zone h-48
- 5.4 Adoption du second projet de Règlement numéro 431-24 Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 431

6. Administration générale

- 6.1 Acquisition, livraison et installation – Système de son – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 6.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020
- 6.3 Comité de l'environnement – Remise sur pied et nomination des membres
- 6.4 Campagne de financement 2019 – Centraide Richelieu-Yamaska
- 6.5 Centre de femmes l'Essentielle – Octroi d'une contribution financière
- 6.6 Proclamation de la Ville : alliée contre la violence conjugale
- 6.7 Octroi de la permanence d'emploi – Monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, OMA, directeur du Service des finances et trésorier
- 6.8 Modification – Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités, commissions et organismes

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 10 septembre au 4 octobre 2019
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2019-10-10
- 7.3 Affectation au fonds de roulement – Mise à jour de l'infrastructure informatique de la Ville
- 7.4 Autorisation – Budget supplémentaire pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu exercice 2019
- 7.5 Octroi d'une aide financière – Maison des Jeunes Ott'Ados d'Otterburn Park

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal - 111, rue du Prince-Arthur
- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 152, rue du Prince-Edward
- 8.3 Demande de PIIA modifiée pour la construction d'un bâtiment principal – 292, rue Connaught
- 8.4 Demande de PIIA pour la construction du bâtiment principal – 448, rue Des Groseilliers
- 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal - 1101, chemin des Patriotes

9. Travaux publics

- 9.1 Réfection du ponceau de la rue Mason – TP-2018-01-APP – Réception définitive des travaux
- 9.2 Modifications – Bâtiment du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat
- 9.3 Aménagement des rues Comtois, Des Groseilliers et le prolongement des Oeillets – Achat de lampadaires – Octroi du contrat
- 9.4 Embauche – Col bleu au Service des travaux publics – Horaire atypique (patinoire) – Autorisation de signature
- 9.5 Embauche – Responsable des patinoires et de la santé et sécurité au travail

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Fête de l'Halloween – Octroi d'un contrat d'animation
- 10.2 Tarification – Cours de yoga
- 10.3 Demande de reconnaissance de la ville à titre d'organisme – Club de Pickleball de la Vallée-du-Richelieu

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

PREMIERE PERIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les Règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 19h02 à 19h04 :

Monsieur Jacques Picard

1101, chemin des Patriotes

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Denis Parent, maire :

- Rencontre bilan de la saison 2019 du camp de jour géré par GVL Inc., le 26 septembre 2019;
- Rencontre avec le syndicat local de l'UPA, le 3 octobre 2019;
- RISAVR Assemblée extraordinaire, le 4 octobre 2019.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

RÉSOLUTION 2019-10-267

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2019**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2019**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2019.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 384-4 MODIFIANT LES ARTICLES 1, 2 ET 3 DU REGLEMENT NUMERO 384 ET REMPLAÇANT LE REGLEMENT NUMERO 384-3 DECRETANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DE DEPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Louis Côté présente le projet de Règlement et donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 384-4 modifiant les articles 1, 2 et 3 du Règlement numéro 384 et remplaçant le Règlement numéro 384-3 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Ottetburn Park.

L'objet du présent projet de Règlement est d'augmenter rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, la rémunération annuelle de base et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers (Maire : rémunération actuelle de 28 501 \$, rémunération proposée de 32 311 \$, allocation actuelle de 14 251 \$, allocation proposée de 14 667 \$) (Conseiller : rémunération actuelle de 9 500 \$, rémunération proposée de 10 440 \$, allocation actuelle de 4 750 \$, allocation proposée de 5 220 \$) et de les indexer à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de l'année 2020. L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal du mois de décembre.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 10 octobre 2019.

RÉGLEMENTATION

**RÉSOLUTION
2019-10-268**

ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET REMPLAÇANT LES REGLEMENTS NUMEROS 406-1 ET 406-2

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 22 août 2019 et une copie du Règlement le 10 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du présent Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement a été présenté en consultation publique le 30 septembre 2019 et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 456, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-10-269**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 431-20 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 431 AFIN D'ABROGER LA ZONE P-88 ET LA GRILLE DES SPECIFICATIONS AFFERENTES, AGRANDIR LA ZONE HC-94 ET MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES NORMES DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION DES BATIMENTS POUR CETTE ZONE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 22 août 2019 et une copie du second projet de Règlement le 10 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du second projet de Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de Règlement a été présenté en consultation publique le 30 septembre 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-20, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-10-270**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 431-22 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 431 AFIN DE MODIFIER LES ZONES H-48 ET H-50 AINSI QUE LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE H-48

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement les 22 août et 12 septembre 2019 et une copie du second projet de Règlement le 10 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du second projet de Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de Règlement a été présenté en consultation publique le 7 octobre 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-22, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-10-271**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-24 REGLEMENT
OMNIBUS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement les 22 août et 12 septembre 2019 et une copie du second projet de Règlement le 10 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du second projet de Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de Règlement a été présenté en consultation publique le 7 octobre 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-24, tel que rédigé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2019-10-272**

**ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION – SYSTEME DE SON – CENTRE
CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le système de son du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 octobre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville octroie le contrat d'acquisition, de livraison et d'installation d'un système de son au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine à Sevtech Production pour un montant de 24 957,74 \$, taxes applicables incluses et conformément à l'estimation déposée par cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2019-10-273**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que les articles 318 et 319 de la Loi sur les cités et villes stipulent que le conseil municipal tient ses séances à l'endroit qu'il désigne et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra, pour l'année 2020, ses séances ordinaires le troisième lundi de chaque mois (reportée au mardi lorsque le lundi est un jour férié) à 19h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, à l'exception de la séance ordinaire du mois d'août qui elle, sera tenue le quatrième lundi de ce mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal adopte le calendrier, tel que rédigé, et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2019-10-274**

COMITE DE L'ENVIRONNEMENT – REMISE SUR PIED ET NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de réactiver le comité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le comité de l'environnement vise à trouver les meilleures pratiques en regard de l'environnement et du développement durable pour assurer une pérennité du patrimoine naturel et construit ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les résidents de la Ville;

CONSIDÉRANT que le mandat de ce comité sera, entre autres, de promouvoir l'amélioration de l'environnement et du développement durable en recueillant des avis et en formulant des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le comité sera sous la responsabilité de Monsieur Jacques Portelance, conseiller municipal et Monsieur Mathieu Lemay-Tougas, inspecteur municipal et personne-ressource.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal procède à la remise sur pied du comité de l'environnement;

QUE Monsieur Jacques Portelance, conseiller municipal, soit nommé responsable du comité de l'environnement et Monsieur Mathieu Lemay-Tougas, inspecteur municipal et personne-ressource.

**RÉSOLUTION
2019-10-275**

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2019 – CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA

CONSIDÉRANT que l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska a débuté ses activités dans le cadre de la campagne de financement annuel;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park ;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette politique en matière d'entraide communautaire est d'« encourager et soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles otterburnoises »;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'attachée d'administration au greffe, à la direction générale et à la mairie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 octobre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville verse à Centraide Richelieu-Yamaska une somme de 350 \$ dans le cadre de cette campagne de financement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2019-10-276**

CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE – OCTROID D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que l'organisme le Centre de femmes l'Essentielle a adressé une demande de contribution financière à la Ville;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est d'offrir aux femmes, un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge individuelle et collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'attachée d'administration au greffe, à la direction générale et à la mairie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville verse une contribution financière de 300 \$ à l'organisme le Centre de femmes l'Essentielle;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2019-10-277**

PROCLAMATION DE LA VILLE : ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu pour la Ville d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville d'Otterburn Park appuie le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses maisons membres et proclame la Ville, alliée contre la violence conjugale.

**RÉSOLUTION
2019-10-278**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MONSIEUR DOMINIQUE VALIQUETTE,
CPA, CGA, OMA, DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRESORIER**

CONSIDÉRANT que monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, OMA, a débuté son emploi au sein de la Ville le 23 avril 2019, à titre de directeur du Service des finances et trésorier;

CONSIDÉRANT que monsieur Dominique Valiquette complétera sa période de probation le 23 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 septembre 2019, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal ;

QUE la Ville octroie à monsieur Dominique Valiquette CPA, CGA, OMA, le poste de directeur du Service des finances et trésorier, à statut permanent, conformément aux dispositions du contrat de travail intervenu entre la Ville et monsieur Valiquette ainsi que la politique relative aux conditions générales de travail du personnel de niveau cadre.

**RÉSOLUTION
2019-10-279**

**MODIFICATIONS - DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DIVERS
COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE les membres du conseil municipal modifient le tableau de délégation de leurs mandats afin de nommer monsieur le conseiller François Cardinal à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme et monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le tableau modifié de délégation des mandats des membres du conseil municipal fasse partie intégrante de la présente résolution comme étant cité au long.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2019-10-280**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE
2019**

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 10 septembre au 4 octobre 2019 tels que ci-après :

Déboursés déjà versés :

Chèques n ^{os} 18594 à 18644	43 726,62 \$
Liste des prélèvements n ^{os} 4934 à 4971	1 078 698,45 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501316 à 501341	30 632,90 \$
Paies	163 164,80 \$

Déboursés à venir :

Chèques n ^{os} 18645 à 18677	106 947,95 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501342 à 501382	146 416,83 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 569 587,55 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2019-10-10

Le trésorier dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2019-10-10. Il y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2019-10-281**

**AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – MISE A JOUR DE L'INFRASTRUCTURE
INFORMATIQUE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter du fonds de roulement, un montant de 63 000 \$ afin de financer les acquisitions de logiciels et de quincaillerie informatique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} octobre 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise une affectation du fonds de roulement au montant de 63 000 \$ afin de financer les acquisitions de logiciels et de quincaillerie informatique;

QUE la Ville autorise le remboursement de cette affectation au fonds de roulement (59-151-00-000) sur une période de 5 ans.

**RÉSOLUTION
2019-10-282**

**AUTORISATION – BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR LA REGIE INTERMUNICIPALE DE
SECURITE INCENDIE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU EXERCICE 2019**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté un budget supplémentaire pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'année 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant un budget supplémentaire de 136 000 \$;

QUE la quote-part supplémentaire de la Ville, pour l'exercice 2019, soit de 14 565,60 \$.

**RÉSOLUTION
2019-10-283**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE – MAISON DES JEUNES OTT'ADOS D'OTTERBURN
PARK**

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes Ott'Ados d'Otterburn Park a déposée à la Ville une demande d'aide financière de 15 000 \$ afin de couvrir une partie des dépenses de démarrage de cet organisme à but non lucratif;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville verse une aide financière de 15 000 \$ à la Maison des Jeunes Ott'Ados, conformément à la demande déposée par cet organisme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-93-970 – Subvention - Maison des Jeunes.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**RÉSOLUTION
2019-10-284**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RENOVATION DU BATIMENT PRINCIPAL – 111, RUE DU
PRINCE-ARTHUR**

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser le remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de couleur vert pour un revêtement d'un aggloméré de fibre organique et d'asphalte de couleur noir;

CONSIDÉRANT qu'un échantillon de matériau a été déposé lors de la séance;

CONSIDÉRANT le matériau proposé entre en conflit avec l'aspect champêtre du secteur du Vieux-Otterburn;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-25-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2019-10-285**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RENOVATION DU BATIMENT PRINCIPAL – 152, RUE DU
PRINCE-EDWARD**

CONSIDÉRANT que la demande vise à remplacer le revêtement d'aluminium sur les murs extérieurs sur toutes les élévations pour être remplacé par un revêtement de fibrociment couleur «timber bark»;

CONSIDÉRANT que le revêtement sera installé à l'horizontale;

CONSIDÉRANT qu'un échantillon de matériau a été déposé lors de la séance;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-21-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- Le nouveau revêtement soit également installé à l'horizontale dans le pignon;
- Les moulures autour des ouvertures demeurent blanches;
- Les coins soient de la même couleur que le revêtement.

RÉSOLUTION 2019-10-286 DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL 292, RUE CONNAUGHT

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'utilisation d'un revêtement de pierre plutôt que de brique pour l'élévation avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ceci constitue une demande de modification du PIIA approuvé en 2016 avant la construction de la résidence;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2016-05-188 stipulait que :

QUE le conseil municipal accepte l'option B avec un revêtement de brique au lieu de la pierre, conditionnellement à :

- L'obtention d'un permis de démolition du bâtiment principal existant sur le terrain visé par la demande;
- L'utilisation de matériaux, pour le cadrage des ouvertures, de type traditionnel ou leur équivalent en termes d'aspect esthétique, soit du fibrociment, du bois ou du bois d'ingénierie;
- L'installation de fenêtres sur le mur latéral opposé à la Légion; La transmission d'un nouveau plan d'implantation illustrant l'aire de stationnement hors rue du côté de la Légion avec une marge latérale de 7,93 mètres et l'aménagement de cases de stationnement de 5,5 mètres de profondeur.

CONSIDÉRANT que l'inspection a révélé que la majorité des conditions émise à la résolution numéro 2016-05-188 sont respectées à l'exception des matériaux de revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme déplorent le manque de respect de résolutions adoptées par le conseil, mais constatent que le résultat obtenu répond aux critères du secteur 5 (du vieux Otterburn) du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-27-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA afin d'autoriser un revêtement de pierre pour régulariser la construction existante et de modifier la condition de la résolution numéro 2016-05-188 qui exigeait un revêtement de brique.

RÉSOLUTION 2019-10-287 DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 448, RUE DES GROSEILLIERS

CONSIDÉRANT que la demande vise à modifier la résolution numéro 2016-05-187 qui acceptait les travaux de construction conditionnellement à ce qu'un test de compaction soit effectué;

CONSIDÉRANT que ce test n'a jamais été réalisé et la maison est construite;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur ayant réalisé les travaux nous indique que les fondations sont déposées sur le roc;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce test est toujours possible, qu'un remblai a été effectué sur ce terrain avant la construction de la résidence et que la démonstration de l'absence de risque n'a pas suffisamment été démontrée;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-30-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal refuse la modification de la résolution numéro 2016-05-187.

**RÉSOLUTION
2019-10-288**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RENOVATION DU BATIMENT PRINCIPAL – 1101, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser la rénovation du bâtiment principal par l'ajout d'une nouvelle porte de garage de 4,3 m de largeur par 2,7 m de hauteur sur l'élévation avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2018-11-355 refusait la demande motivée par les éléments suivants :

- Les ouvertures intégrées dans la porte de garage ne forment pas un tout harmonieux avec le style du bâtiment;
- Les caractéristiques de la porte de garage sélectionné par le demandeur ont un aspect industriel qui réduit l'image de qualité supérieure souhaitée dans le secteur;
- La porte de garage sur l'élévation latérale gauche doit être retirée.

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer le style, le demandeur propose les solutions suivantes :

- De déplacer le panneau vitré dans la partie supérieure de la porte de garage avant;
- L'ajout de haies sur la ligne latérale gauche et la construction d'un nouveau bâtiment au 1105, chemin des Patriotes viendra « camoufler » la porte de garage sur le mur latéral.

CONSIDÉRANT que les propositions du demandeur n'ont pas pour effet de réduire suffisamment les aspects négatifs déjà évoqués dans la résolution 2018-11-355;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-26-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2019-10-289**

REFECTION DU PONCEAU DE LA RUE MASON – TP-2018-01-APP – RECEPTION DEFINITIVE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 octobre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville accepte la réception définitive des travaux de l'entrepreneur Michaudville inc. dans le cadre de la réfection du ponceau de la rue Mason, pour un montant total de 338 388,43 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires pour acquitter cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-151-00-000 Fonds de roulement (budget de fonctionnement de l'exercice 2019).

**RÉSOLUTION
2019-10-290**

**MODIFICATIONS – BATIMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA
POINTE-VALAINE – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que des travaux d'ingénierie pour modifier l'électricité, la plomberie et la mécanique pour une partie du bâtiment du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine ainsi que le raccordement aux conteneurs extérieurs sont nécessaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville octroie le mandat de modifications de l'électricité, de la plomberie et de la mécanique à la firme d'ingénierie BBA inc., pour un coût de 35 584,76 \$, taxes applicables incluses et selon l'offre de services déposée par cette firme en date du 19 septembre 2019;

QUE les fonds nécessaires pour acquitter cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2019-10-291**

**AMENAGEMENT DES RUES COMTOIS, DES GROSEILLIERS ET LE PROLONGEMENT DES
ŒILLETS – ACHAT DE LAMPADAIRES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès de différents fournisseurs pour l'achat de sept lampadaires à être installés sur les rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 octobre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville achète sept lampadaires à l'entreprise Westburne au montant de 28 743,75 \$, taxes applicables incluses et selon l'offre déposée par cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires pour acquitter cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Prolongement de la rue des Œillets.

**RÉSOLUTION
2019-10-292**

**EMBAUCHE – COL BLEU AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – HORAIRE ATYPIQUE
(PATINOIRE) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler les besoins en ressources humaines du Service des travaux publics pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 28 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 2 octobre 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville embauche monsieur Patrice Béland au poste de col bleu pour le Service des travaux publics, horaire atypique (patinoire) pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 28 mars 2020;

QUE cette embauche soit et est assujettie aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE monsieur Béland bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur des travaux publics à signer la lettre d'entente intervenue avec le syndicat;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 Voirie – salaires réguliers.

**RÉSOLUTION
2019-10-293**

EMBAUCHE – RESPONSABLE DES PATINOIRES ET DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la nécessité de combler les besoins en ressources humaines du Service des travaux publics pour la période du 3 novembre 2019 au 28 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 octobre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville embauche madame Audrey Potvin, au poste de responsable des patinoires et de la santé et sécurité au travail, pour la période du 3 novembre 2019 au 28 mars 2020;

QUE cette embauche soit et est assujettie aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE madame Potvin bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur des travaux publics à signer la lettre d'entente intervenue avec le syndicat;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces salaires soient puisés à même le poste budgétaire Loisir – Patinoires extérieures – Salaires 02-701-30-141.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2019-10-294**

FETE DE L'HALLOWEEN – OCTROI D'UN CONTRAT D'ANIMATION

CONSIDÉRANT que la Ville tiendra des activités pour la fête de l'Halloween le 31 octobre 2019 de 17h à 20h au parc des Perdrix et dans le stationnement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services de l'entreprise Animations Clin d'œil inc. pour assurer l'animation sur les deux sites lors de cette fête ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux loisirs du Service du loisir et de la culture adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 septembre 2019 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville tiene une fête pour célébrer l'Halloween le 31 octobre 2019 de 17h à 20h au parc des Perdrix et dans le stationnement de l'hôtel de ville et octroie le contrat d'animation à l'entreprise Animations Clin d'œil inc.;

QUE les fonds nécessaires pour acquitter cette dépense maximale de 3 700 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-24-690 Air en fête.

**RÉSOLUTION
2019-10-295**

TARIFICATION – COURS DE YOGA

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de madame Suzanne Landry afin qu'elle bénéficie de la tarification résident lorsque celle-ci loue une salle au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine ou au Centre Marcel-Lacoste pour offrir des cours de yoga;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux loisirs du Service du loisir et de la culture adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville accorde le tarif résident à madame Suzanne Landry lorsqu'elle loue une salle au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine ou au Centre Marcel-Lacoste pour offrir des cours de yoga pour les sessions 2019 et 2020, le tout, sous réserve des disponibilités de salle des centres.

**RÉSOLUTION
2019-10-296**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE A TITRE D'ORGANISME – CLUB DE PICKLEBALL DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme du Club de Pickleball de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif offre des activités sportives;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Coordonnatrice aux loisirs du Service du loisir dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 septembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville accorde au Club de Pickleball de la Vallée-du-Richelieu, le titre d'organisme reconnu conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les Règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 19h32 à 20h01:

Monsieur André Léveillé

**Projet Sharon/Des Sables
Égout pluvial**

Madame Pierrette Gervais

**Projet de construction d'infrastructure
souterraine**

Monsieur Jacques Couture

Règlement 326-7

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2019-10-297**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h02.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière